



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 520-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 15 septembre 2021, le conseil de la MRC du Haut-Saint-François a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 520-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la MRC au www.mrchsf.com ainsi qu'au bureau de la MRC du Haut-Saint-François situé au 85, rue du Parc, Cookshire-Eaton, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 28^e jour de septembre 2021.

Dominic Provost,
Directeur général et secrétaire-trésorier